

LE FAIT DU JOUR

redaction@sonapresse.com

Santé : au pas de charge

VISITE de sites touchés par le coronavirus, demande d'un conseil de gestion pour le Centre national de santé mentale (CNSM) de Melen, lutte contre la rumeur d'une rupture des stocks d'antirétroviraux, etc., le ministre de la Santé Guy-Patrick Obiang Ndong n'aura pas chômé depuis sa prise de fonction.

Serge A. MOUSSADJI
Libreville/Gabon

Dès sa prise de fonction le jeudi 23 juillet dernier, le nouveau ministre de la Santé Guy-Patrick Obiang Ndong avait averti : il est temps de se retrousser les manches et de s'attaquer aux différents maux qui minent le secteur de la santé au Gabon. Sa première sortie a été, actualité oblige, liée à la gestion du coronavirus. Dès la découverte de trois clusters (foyers) dans l'Ogooué-Maritime, le Moyen-Ogooué et la Ngounié, le 28 juillet dernier, le ministre de la Santé avait annoncé qu'il se rendrait dans ces zones pour s'enquérir de la situation. Ce qu'il a fait les 31 juillet et 1er août derniers en visitant les sites d'Olam dans la province de la Ngounié, et pétrolier Maurel & Prom à Lambaréné (Moyen-Ogooué). Soit deux clusters sur trois. C'était l'occasion de renforcer le dispositif sanitaire en vue de limiter la progression du virus.

De passage dans la Ngounié, le ministre s'est arrêté au Centre hospitalier régional de Mouila (CHRM) pour s'enquérir des conditions de prise en charge des malades et des conditions de travail du personnel. Problèmes de gouvernance, malversations financières, dysfonctionnement de l'unité de production de l'oxygène, vétusté des locaux et absences injustifiées du personnel et de certains responsables dont le directeur général de la structure et le directeur des Ressources humaines, etc, ont été constatés. La tutelle a d'ailleurs pris la décision de suspendre le responsable des Ressources humaines et la major du service des urgences. Le directeur général devrait, lui, s'expliquer sur son absence de plus de deux semaines.

"Je leur ai donc donné un délai de sept jours pour qu'ils prennent toutes les disposi-

tions nécessaires afin de procéder au ramassage des malades mentaux". Cette petite phrase prononcée le 29 juillet passé, à l'adresse des dirigeants du Centre national de santé mentale (CNSM) de Melen, avait donné le ton sur le deuxième dossier auquel voulait s'attaquer Obiang Ndong. Celui des fous qui errent dans les rues de la capitale. Pour bien faire comprendre que ses collaborateurs ne devaient pas prendre ce sujet à la légère, il s'est rendu deux fois dans l'enceinte du CNSM (le 29 juillet et le 5 août passés). Les premiers résultats ne se sont pas fait attendre.

50 MALADES MENTAUX. Cinquante malades mentaux ont été transférés vers le centre depuis la dernière visite du ministre (lire ci-contre), le service des consultations externes a ouvert avec deux bureaux de médecins et trois bureaux de psychologues, le service porte est opérationnel avec quatre bureaux de consultation et une salle d'observation de deux lits, une vingtaine de lits et matelas a été offerte au centre par la tutelle dans le but d'augmenter la capacité d'accueil.

La visite, elle aussi "inopinée", du Centre national de gérontologie-gériatrie a mis en exergue des soucis (absences non justifiées du personnel, insuffisance en médicaments et consommables, utilisation irrationnelle du budget de fonctionnement, insuffisance en ressources humaines qualifiées, absence de registre pour patients, mauvaise gestion des stocks d'alimentation, vols à répétition des équipements et des médicaments...) qui justifient la tenue prochaine d'un conseil de gestion pour l'ensemble de l'hôpital de Melen.

Si les projecteurs ont été braqués sur ces deux dossiers, d'autres sujets, tout aussi sensibles, ont été traités par le nouveau ministre de la Santé. Comme celui d'un jeune homme amputé d'une jambe. Interpellé, le 5 août dernier, par

ce jeune compatriote de 18 ans qui a perdu l'usage de sa jambe gauche depuis quatre ans à la suite d'un accident ferroviaire, Guy-Patrick Obiang Ndong a annoncé qu'il s'occuperait des frais de sa prothèse.

Devant l'information selon laquelle des personnes vivant avec le VIH étaient confrontées à l'absence d'antirétroviraux, le ministère de la Santé a indiqué samedi passé qu'une commande d'un milliard de francs avait été passée en avril. Commande livrée en juin, juillet et début août et qui met un terme aux spéculations liées à une rupture d'antirétroviraux. Soucieux d'instaurer un climat de travail apaisé, Guy-Patrick Obiang Ndong a reçu, mardi 28 juillet, des syndicats de la Santé. Notamment le Symefoga, l'UPSA, le SYNAPS, le SYNAS, l'IHPA et le Synamonps. Gouvernance des hôpitaux, difficile approvisionnement en médicaments des structures sanitaires, entretien des structures sanitaires et indemnité Covid-19 ont été au centre des échanges. Une réunion qui, selon toute vraisemblance, a rassuré les syndicalistes.



Photo: S.A.M.

Le ministre de la Santé Guy-Patrick Obiang Ndong (ici au sortir de sa prise de fonction).

LE MINISTRE DE LA SANTÉ À L'ÉPREUVE DU TERRAIN

LE 29 JUILLET 2020 : Lors d'une visite à l'hôpital psychiatrique de Melen, le ministre ordonne à la Directrice de confiner tous les malades mentaux qui deambulent dans les rues de Libreville. Un ultimatum de 7 jours est accordé aux responsables de l'hôpital.

- Le ministre visite aussi le centre national de gérontologie et de gériatrie de Melen

LE 31 JUILLET ET LE 1 AOÛT 2020 : Dès la découverte de trois clusters (foyers) dans l'Ogooué-Maritime, le Moyen-Ogooué et la Ngounié, le ministre de la Santé se rend dans ces zones pour s'enquérir de la situation et renforcer le dispositif de riposte Covid-19 dans les différents sites.

AOÛT 2020 : Le ministre de l'Intérieur et celui de la Santé visitent plusieurs sites religieux, des catholiques aux protestants, en passant par les musulmans et les éveillés en prélude à l'ouverture des lieux de culte.

LE 01 AOÛT 2020 : Guy Patrick Obiang Ndong, le ministre de la Santé, effectue une visite inopinée au Centre hospitalier régional de Mouila (CHRM). Peu satisfait par le fonctionnement de cette structure, il demande la suspension du Directeur des ressources humaines et de la Major du service des urgences.

LE 05 AOÛT 2020 : Guy Patrick Obiang Ndong : « Je suis venu m'assurer que l'opération avait bien commencé. J'ai été informé de ce qu'elle a débuté lundi passé et que 25 personnes ont déjà été internées ». Constat fait après l'ultimatum accordé aux responsables du Centre national de santé mentale de Melen.

Source : Documentation de l'Union

Indemnité Covid : le test grandeur nature !



visite au Centre national de santé mentale de Melen) n'a pas chômé



Photo : Eric Laphéta/L'Union

C'est tout un secteur qui a déclenché le compte à rebours.

L.R.A.
Libreville/Gabon

RIEN n'est certain, mais tout porte à croire que ce dossier chaud des primes Covid sera la première évaluation de la capacité de résilience du nouveau patron de la Santé, Guy-Patrick Obiang Ndong. Au-delà des actes posés aux premières heures de son arrivée dans ce département ministériel qui peuvent s'assimiler à la fougue du nouvel arrivant, les primes Covid et leur distribution sans levée de boucliers constituent vé-

ritablement la première épreuve pour l'ex-porte-parole du Copil. Et déjà vendredi passé, Obiang Ndong a reçu les partenaires sociaux. De cette rencontre, on apprend que la prime Covid s'élève à 3 milliards de francs, que l'argent est disponible au Trésor public et que ce lundi constitue la date butoir du dépôt des listes des bénéficiaires auprès de la Direction générale des établissements des prestations de santé (DGEPS). À charge pour cette DGEPS de l'acheminer au ministère du Budget, le 11 de ce mois.

Dès ce lundi matin s'ouvre donc la semaine test pour Guy-Patrick Obiang Ndong. Et s'il n'est pas seul dans ce dossier de prime Covid, son collègue du Budget devant jouer sa partition, son département ministériel est au cœur des débats. Et les personnels de santé, en embuscade forcément, attendent assurément de lui qu'il se montre à la hauteur en menant à son terme cette délicate question sans léser aucun des agents remplissant les critères d'éligibilité à la prime Covid. Le compte à rebours est déjà enclenché.

50 nouveaux malades internés au CNSM

Rudy HOMBENET ANVINGUI
Libreville Gabon

UNE semaine après le lancement de l'opération de récupération des personnes errantes dans les principales artères de la capitale, dossier qu'a immédiatement pris à bras-le-corps le nouveau ministre de la Santé, le directeur général du Centre national de santé mentale (CNSM), Thierry Bayito Mokoko, a dressé un bilan à ce stade.

De cette première étape, on enregistre cinquante nouveaux malades internés. Soit 36 hommes et 14 femmes récupé-

rés du 3 au 8 août dernier. Pour cette phase de lancement exigée par Dr Guy-Patrick Obiang Ndong précisément, les équipes étaient constituées chacune d'un technicien supérieur en psychologie, d'un infirmier d'état de santé mentale, de trois agents de contention et d'un chauffeur.

Dans son premier bilan dressé le week-end écoulé, le DG du CNSM a précisé qu'il s'agissait d'une mission destinée aux personnes errantes sur la façade maritime. Avec cette nouvelle vague de malades, l'établissement accueille à ce jour 82 patients pour une capacité litière de près de 150 places.

"Sur instruction du ministre, nous comptons récupérer le maximum de personnes. Mais compte tenu des capacités d'accueil, nous allons ensemble réfléchir sur les modalités d'arrêt et le traitement en priorité des personnes internées présentement, essayer de les stabiliser, rechercher les familles et reprendre l'opération", a indiqué M. Bayito Mokoko. Il précise que le centre-ville, qui constitue la vitrine de la capitale, est la zone prioritaire.

Une opération, comme il fallait s'y attendre, qui ne se déroule pas sans embûches. "Il y a toujours des malades mentaux qui ont des armes blanches et

qui peuvent blesser les agents commis à la tâche", a déploré le directeur général tout en invitant la tutelle à effectuer des efforts supplémentaires dans le cadre de cette opération. " Nous avons besoin de moyens roulants, surtout d'ambulances, pour que les équipes soient convenablement déployées sur le terrain ", a-t-il ajouté.

À cela s'ajoutent l'insuffisance des neuroleptiques chez les prestataires agréés et l'indisponibilité des sédatifs injectables dans les officines.



Photo : DR/L'Union